

**PROCES VERBAL REDUIT
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022.

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, Mme Amandine MARTINEZ, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Virginie THERIZOLS, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Sylvain LANDEMAINE	à	Mme Christine ROBERT
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREKENKO
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Tatiana PRIEZ

ABSENTS :

Mme Coline OLIVIER
M. Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Christian DANDRIMONT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

199.09.2022 FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N° 3

Adopte à la majorité abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » la décision modificative de la commune n°3 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - CM DU 29 SEPT 2022

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
BATI/020/2313/213	45 584,57 €	Ecriture d'ordre (chap 041)Marché 2021.03 Restauration du château lot 1 Gros œuvre	BATI/020/238/213	45 584,57 €	Ecriture d'ordre (chap 041)Marché 2021.03 Restauration du château lot 1 Gros œuvre

BATI/020/2313/213	4 044,50 €	Ecriture d'ordre (chap 041)Marché 2021.03 Restauration du château lot 5 Couverture zinguerie	BATI/020/2313/213	4 044,50 €	Ecriture d'ordre (chap 041)Marché 2021.03 Restauration du château lot 5 Couverture zinguerie
BATI/020/2313/213	7 647,78 €	Ecriture d'ordre (chap 041)Marché 2021.03 Restauration du château lot 6 Peinture sols	BATI/020/238/213	7 647,78 €	Ecriture d'ordre (chap 041)Marché 2021.03 Restauration du château lot 6 Peinture sols
COMI/01/13918	540,00 €	Ecriture d'ordre apurement subvention suite à cession véhicule électrique (n°inventaire 20131001) en 2021 - cf recettes de fonctionnement			
URBI/820/2112	- 7 296,00 €	Complément évaluation environnementale et étude PLU			
URBI/820/202	7 296,00 €	Complément évaluation environnementale et étude PLU			
COMI/01/020	- 100 000,00 €	Dépenses imprévues - Ajustement	COMI/01/021/114	- 99 460,00 €	Virement d'équilibre en dépenses de fonctionnement
	- 42 183,15 €			- 42 183,15 €	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
GRH/020/64111/214	200 000,00 €	Complément hausse charges de personnel : évolution du point d'indice +3,5 % au 1er juillet 2022	COM/01/777	540,00 €	Ecriture d'ordre apurement subvention suite à cession véhicule électrique (n°inventaire 20131001) en 2021 - cf dépenses d'inv
COM/01/739223	82 719,00 €	FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales) le territoire cergypontain devient contributeur en 2022 Rappel recettes 0 € prévu au BP 2022 ; +121.706 € en 2021 et +241.568€ en 2020	PENF/64/7478/581	59 552,00 €	Subvention prestation CAF solde 2021 crèche familiale
COM/01/022	- 81 903,00 €	Dépenses imprévues	COM/01/74834/113	41 264,00 €	Ajustement suivant notifications Préfecture du 20 juin 2022 Allocations compensatrices TFPB et TFNB
COM/01/023/114	- 99 460,00 €	Virement d'équilibre des recettes d'investissement			
TOTAL	101 356,00 €		TOTAL	101 356,00 €	

200.09.2022 FINANCES

TAXE D'AMENAGEMENT : REVERSEMENT DES COMMUNES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Adopte à l'unanimité le principe de reversement de 5% de la part communale de la taxe d'aménagement nette des remboursements liés aux dégrèvements à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} octobre 2022 :

- 1 emploi permanent à temps complet de chef de police municipale sur le grade de chef de service de police principal de 2^{ème} classe
- 3 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent de restauration sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint chargé de la propreté sur le grade d'agent de maitrise principal
- 1 emploi permanent à temps complet de directrice de crèche sur le grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur les grades des cadres d'emplois d'ATSEM et d'adjoint technique

Du supprimer au 1^{er} octobre 2022 :

- 1 emploi permanent à temps complet de chef de police municipale sur le grade de chef de service de police
- 3 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent permanents à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent de restauration sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint chargé de la propreté sur le grade d'agent de maitrise
- 1 emploi permanent à temps complet de directrice de crèche sur le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants
- 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

De créer au 1^{er} novembre 2022 :

- 1 emploi permanent à temps complet d'éducateur sportif sur le grade d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe

Du supprimer au 1^{er} novembre 2022 :

- 1 emploi permanent à temps complet d'éducateur sportif sur le grade d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe

De créer au 3 décembre 2022 :

- 1 emploi permanent à temps complet de directeur des systèmes d'information et des télécommunications sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe

Du supprimer au 3 décembre 2022 :

- 1 emploi permanent à temps complet de directeur des systèmes d'information et des télécommunications sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe

202.09.2022 URBANISME / VOIRIE**DENOMINATION DU PARVIS SAINT EXUPERY ET CHANGEMENT DE NOM DE L'ECOLE MATERNELLE CHARCOT – RUE DES CHARMES, RUE DU DOCTEUR CHARCOT ET RUE DU VAUVAROIS, A OSNY**

Décide à l'unanimité de dénommer le parvis du Groupe Scolaire Antoine de Saint-Exupéry sis rue de Puiseux, rue du Docteur Charcot et rue du Vauvarois, à Osny : Parvis Antoine de Saint-Exupéry et de renommer l'école maternelle Charcot : Ecole Maternelle Antoine de Saint-Exupéry.

203.09.2022 URBANISME**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC**

Approuve à l'unanimité le bilan de la concertation préalable relative au projet de modification simplifiée n°4 du PLU qui a pour objectifs :

- De permettre la construction du nouveau collège actée par le Conseil Départemental le 26 mars 2021,
- Des adaptations mineures au règlement du PLU et à l'OAP n°3 – Secteur de la Demi-Lieue – Génicourt,
- De modifier la liste des destinations autorisées et interdites dans les zones UI et UG afin de permettre notamment les établissements d'enseignement et d'action sociale (crèche).

204.09.2022 FONCIER**RETROCESSION DE L'ALLEE EMILE ZOLA, CADASTREE SECTION HE NUMERO 116, ET DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION HE NUMERO 117 (PROLONGEMENT DE LA RUE PAUL VERLAINE)**

Approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées section HE numéros 116 et 117 d'une surface totale de 972 m² appartenant à la société Bouygues Immobilier ayant son siège 3 boulevard Gallieni 92130 Issy les Moulineaux. L'acquisition est réalisée à l'euro symbolique en vue de son incorporation dans le domaine public communal. Tous les frais liés à cette affaire sont pris en charge par l'acquéreur.

205.09.2022 PATRIMOINE**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOGICIEL DE SUIVI DES CONSOMMATIONS ET DES FACTURATIONS DE FLUIDES ENTRE LA CACP ET LA VILLE D'OSNY**

Approuve à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition d'un logiciel de suivi des consommations et des facturations de fluides, entre la CACP et la ville d'Osny.

la politique Air-Energie-Climat mise en œuvre sur le territoire et la volonté de respecter les objectifs nationaux, à savoir :

- d'ici 2030 : les émissions de gaz à effet de serre devront diminuer d'« au moins » 40 % par rapport à 1990; la part des énergies renouvelables devra être portée à 27 % du mix énergétique ; 27 % d'économies d'énergie devront être réalisées,
- d'ici 2050 diminuer de 75% (facteur 4) les émissions par rapport au niveau de 1990,

206.09.2022 CULTURE**CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE ENTRE LA CACP, LE COLLEGE LA BRUYERE ET LA VILLE, ETABLISANT LES CONDITIONS DE FINANCEMENT ET D'ORGANISATION DES CLASSES ORCHESTRES MENEES AU COLLEGE LA BRUYERE.**

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention classe orchestre.

207.09.2022 CULTUREL**CONVENTION DE DEPOT D'UNE COLLECTION PRIVEE D'ŒUVRES DE WILLIAM THORNLEY POUR LE MUSEE THORNLEY.**

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt de la collection de M. et Mme Pautonnier à la ville d'Osny. Les œuvres déposées seront portées à l'inventaire du musée Thornley sous un numéro spécifique qui permettra de différencier ce fonds des collections municipales et fera l'objet d'une numérotation spécifique.

208.09.2022 FINANCES**CESSION PAR L'INTERMEDIAIRE DU SITE AGORASTORE D'UN TRACTOPELLE**

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à conclure définitivement la vente du véhicule TRACTOPELLE JCB 2CX4 réalisée via la plateforme AGORASTORE pour un montant de 20.795 €.

209.09.2022 RESSOURCES HUMAINES**CONVENTION N°892 AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE DE FRANCE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION DES MEDECINS MEMBRES DU CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES**

Approuve à l'unanimité les termes de la convention n°892 relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales.

210.09.2022 RESSOURCES HUMAINES**VEHICULES MIS A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX**

Décide à l'unanimité la mise à jour des véhicules de service dont le remisage est autorisé à domicile est désormais la suivante :

- Directeur général adjoint des services
- Directrice du patrimoine
- Directeur de l'éducation
- Coordinateur des agents d'entretien
- Technicien responsable du service voirie

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à adapter la liste des véhicules de fonction et de service au fur et à mesure de l'évolution de l'organigramme des services.

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicule de fonction et de véhicule de service avec remisage à domicile pour cette liste.

211.09.2022 AFFAIRES GENERALES**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n°107.06.2022 à 189.09.2022.



Fait à Osny, le 30 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE

